



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur les pratiques phytosanitaires sur les grandes cultures en 2014 - (PhytoGC2014)

Rectificatif

Service producteur : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Opportunité : avis favorable émis le 20 novembre 2013, par la Commission Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 2 juillet 2014 (Commission Agriculture).

Le plan d'action *Ecophyto* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides. Il prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes. L'enquête *PhytoGC 2014* fait suite aux enquêtes portant sur les pratiques complètes agricoles en grandes cultures de 2011, 2006, 2001, 1994. Il s'agit de la première enquête intermédiaire restreinte aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures.

Outre le suivi des pratiques agricoles dans le cadre du plan d'action *Ecophyto*, l'enquête permet également de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte enfin des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'actions mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ».

L'enquête *PhytoGC 2014* a pour objectif général de décrire et de caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs, en centrant le questionnement sur les phytosanitaires. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

Les principaux thèmes abordés portent sur les traitements phytosanitaires. Quelques thèmes complémentaires sont également abordés mais de manière moins approfondie qu'une enquête complète sur les pratiques culturales : l'engagement à respecter un cahier des charges particulier, les précédents culturaux, la gestion du sol pendant l'interculture, la fertilisation. Certains éléments peuvent expliquer des différences de pratiques dans les traitements phytosanitaires.

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement et des instituts techniques agricoles et de recherche a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête. Un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

L'unité de collecte est la parcelle (environ 21 000). L'interrogation est faite auprès de l'exploitant de la parcelle. L'enquête porte sur 12 cultures : blé dur, blé tendre, orge, triticale, maïs fourrage, maïs grain,

colza, tournesol, pois, betterave, pomme de terre, canne à sucre. Il s'agit des mêmes cultures déjà enquêtées en 2011 dans l'enquête « Pratiques culturales en grandes cultures et prairies » à l'exception des prairies pour lesquelles les traitements phytosanitaires sont quasi inexistantes.

La collecte de l'enquête aura lieu durant l'hiver 2014-2015, après les récoltes de 2014. Elle sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Elle est réalisée en face à face chez l'exploitant avec saisie directe sur ordinateur (système CAPI). Le SSP et les services régionaux utiliseront les fichiers de déclaration PAC pour faire le lien entre la parcelle et l'exploitant. Des données provenant des fichiers PAC seront utilisées pour pré-remplir le questionnaire (SAU et surface de la culture pour l'exploitation).

L'enquête est prévue dans les principales régions productrices en France y compris les Dom concernés (Réunion et Guadeloupe pour la canne à sucre).

L'enquête sera réalisée par sondage pour chaque culture à enquêter. La taille de l'échantillon est la même qu'en 2011.

Dès la fin 2015 et jusqu'à mi-2016, l'enquête *PhytoGC 2014* donnera lieu à de nombreuses publications : édition de « primeurs Agreste », dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste ou dans les « Données en ligne » de tableaux croisés par culture, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...). Les résultats sont prévus pour une diffusion France et régions.

Justification de l'obligation : l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en grandes cultures répond à l'exigence du plan d'action Ecophyto. Les résultats de l'enquête seront notamment utilisés pour produire des indicateurs de pression phytosanitaire. L'enquête permet également de répondre au règlement CE n°1185/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques sur les pesticides. Compte tenu de l'obligation européenne et de l'importance de cette enquête pour l'évaluation du plan Ecophyto, il est demandé que le label d'intérêt général soit accompagné du caractère obligatoire.

Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations suivantes :

- ❖ Le Comité demande que la concertation soit élargie aux organisations professionnelles au moment de la conception du questionnaire et suggère qu'elle soit mise en œuvre pour les prochaines enquêtes ;
- ❖ Suite à une observation écrite soulevée par le représentant de la FNSEA, le Comité invite le service à contacter cette dernière pour échanger sur la conception, les outputs et les limites de cette enquête statistique ;
- ❖ Le Comité souhaite recevoir, du fait de la complexité de la méthodologie et de la nouvelle stratégie d'échantillonnage mise en œuvre, une note complète et exhaustive qui servira également de document de référence pour le service ;
 - Le service devra être vigilant sur les modalités de tirage des parcelles et de vérifier que les différentes contraintes d'équilibrage, notamment celle de tirer une seule parcelle par exploitation, sont bien respectées ;
 - Le Comité demande de préciser si le tirage des exploitations se fait bien à probabilités égales au sein de chaque strate (et d'en donner éventuellement les valeurs) ;
 - Le service devra expliciter la procédure de remplacement des unités en cas de non-réponse ;
 - Le Comité encourage le service à mettre en place une procédure de calage pour redresser l'échantillon final et assurer la correction de la non-réponse résiduelle ;
- ❖ Le Comité prend note du fait que les remarques sur les lettres-avis seront prises en compte et demande que la version définitive soit adressée au secrétariat du Comité ;
- ❖ Concernant le questionnaire, le Comité regrette qu'une seule question porte sur la protection des personnes. Par ailleurs, il invite le service à étendre la concertation avec des représentants de la médecine du travail ou de la Mutualité sociale Agricole sur cette problématique de l'exposition aux risques ;

- ❖ Le Comité demande au service d'examiner la possibilité de fournir aux utilisateurs les données détaillées relatives à la question 6.2 sur la fertilisation (sous réserve que cela soit faisable dans l'état actuel des développements et que cela ait du sens puisqu'il s'agit d'un tableau de calcul non systématiquement rempli).

Vu la technicité spécifique du domaine couvert par l'enquête, le Comité du label, n'ayant pas de compétence particulière en la matière, ne pourra se prononcer sur la pertinence des nomenclatures et des terminologies retenues et ne pourra aller au delà de la confiance accordée sur ce sujet aux experts du domaine.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur les pratiques phytosanitaires sur les grandes cultures en 2014 - PhytoGC 2014 et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2014 et 2015

Le Président du Comité du label
de la statistique publique



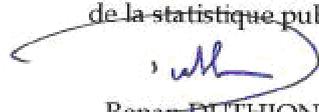
Renan DUTHION

Rectificatif

En date du 20 août, le service producteur a informé le Comité du label de la statistique publique du report de la collecte en janvier 2015 au lieu de décembre 2014.

Ce label est valide pour l'année 2015

Le Président du Comité du label
de la statistique publique



Renan DUTHION